

<https://ricochets.cc/Chronique-du-systeme-policier-francais-prisonnier-politique-violences-policieres-contre-lyceens.html>



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, cible pourchassée...



Publication date: ven.redi 11 mars 2022

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Plus le régime sécuritaire et policier étend ses armements et ses prérogatives, plus il devient compliqué de faire basculer la situation vers des sociétés vivables, plus l'asymétrie augmente entre les forces de répression et les populations rebelles. Voyez les difficultés des russes à manifester contre la guerre de Poutine.

Si on ne subit pas encore une telle dictature, on s'y dirige via l'inflation des lois et moyens sécuritaires, des punitions préventives et de l'impunité des flics.

Si ici le régime use moins de brutalités que dans une franche dictature, c'est surtout parce que les méthodes de propagande suscitant l'endormissement et l'adhésion sont plus efficaces que les armes et l'absence de libertés publiques, et suscitent moins la désapprobation et la révolte.

Mais si ces méthodes ne marchent plus assez, le régime n'hésite pas à sortir et utiliser tout son arsenal légal et à létalité réduite, il n'hésitera pas à tuer et éborgner les rebelles pour l'émancipation et la démocratie directe, traités de factieux et de terroristes (voir exemple récent de la répression féroce des gilets jaunes).

D'ors et déjà, face au Covid-19 et aux catastrophes climatiques, des voix d'experts ou de politiques avancent que la « démocratie » (ce qu'ils nomment démocratie) c'est trop compliqué, pas adapté, et qu'un régime beaucoup plus directif serait souhaitable, c'est à dire une forme de dictature. Et il semble qu'une partie de la population approuve cette tendance à la continuation du durcissement autoritaire, il n'y a qu'à voir les intentions de votes importantes pour les divers courants d'extrême droite (Macron, Péresse, Le Pen, Zemmour).



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... 800 millions de plus pour les flics avant les élections

800 MILLIONS POUR LA POLICE JUSTE AVANT LES ÉLECTIONS

- Primes et augmentations à gogo pour une profession déjà gavée de privilèges

Mercredi 2 mars, Gérald Darmanin a signé avec les syndicats de police un « protocole historique », selon le ministre : près de 800 millions d'euros sur cinq ans destiné à la revalorisation des carrières des forces de l'ordre. L'accord est inédit, puisque signé par l'ensemble des organisations syndicales. Il fait suite à plusieurs années de cadeaux, de primes et de privilèges offerts à la police.

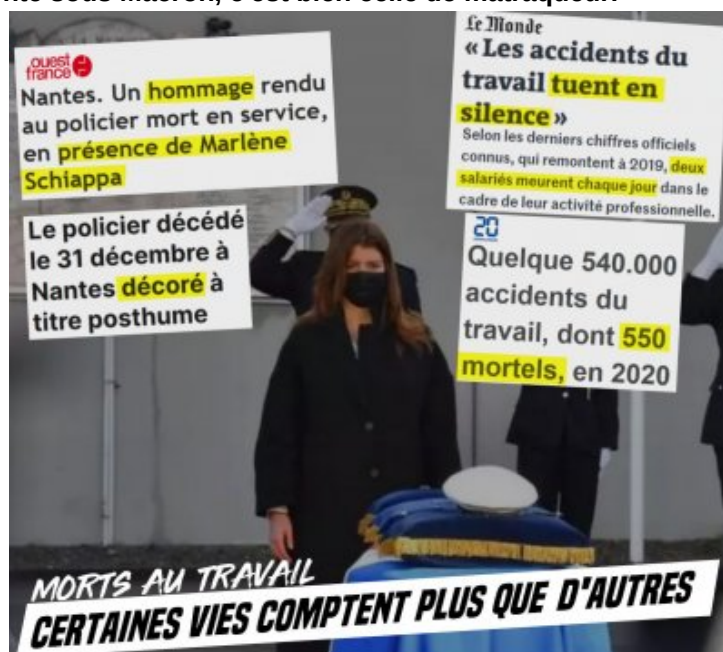
Dans le détail, il s'agit d'une prime supplémentaire de 100 euros par mois pour « ceux qui sont exposés aux difficultés de la voie publique », le triplement de la prime de nuit, qui monte à 300 euros par mois, et l'augmentation de l'indemnité journalière d'absence temporaire pour les CRS. Explications : à chaque fois qu'un CRS sort de sa

caserne, il touche une prime de déplacement en plus de son salaire, déjà confortable. Concrètement, pour une manif le samedi, les CRS touchent déjà des heures supplémentaires, puisqu'en tant que fonctionnaires, ils ne travaillent normalement que du lundi au vendredi. En plus, ils touchent cette prime de déplacement ainsi que le paiement de leurs repas et de leurs hôtels. Libération avait compté que pour un seul samedi à réprimer une manif, un CRS pouvait toucher 190 euros de prime, en plus du salaire de base. Celui-ci était, avant les augmentations accordées par le gouvernement en 2018, de 1800 euros nets pour un CRS en tout début de carrière, et jusqu'à 4000 euros pour un gradé. Autrement dit, avec ces primes, un CRS de base débutant peut d'ors et déjà empocher quasiment 3000 euros par mois. Pour un flic, vous pouvez ajouter une « prime de risque » qui augmente le salaire de 10 à 30% selon les grades, une prime annuelle de 1 740 « Compensatoire pour Sujétions Spécifiques » et 988 euros pour « fidélisation en secteur difficile ». Et des augmentations annuelles. Ou encore des « indemnités » qui complètent les salaires des commissaires : jusqu'à 3000 euros par mois. Mais ce n'est pas assez selon le gouvernement.

Avec ces nouvelles augmentations, le moindre flic bénéficie déjà quasiment d'un salaire de cadre, sans compter les innombrables privilèges de la fonction, par exemple tous les déplacements en train gratuits. De quoi faire rager les enseignants et les soignants, qui gagnent beaucoup moins pour des boulots réellement fatigants et utiles, et déconsidérés. A titre de comparaison, une infirmière commence à 1400 euros, et un prof gagne tout juste 1 700 euros par mois après 5 ans d'études et un concours difficile, à la suite duquel il est envoyé à des centaines de kilomètres de son lieu de vie. On se demande d'ailleurs comment ces professions ne sont pas encore entrées en révolte contre le gouvernement qui leur crache au visage chaque jour d'avantage.

En bref, cet accord de 800 millions d'euros présenté mercredi est lié au projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur - Lopmi -, qui sera présenté en Conseil des ministres le 16 mars. Du lourd : ce projet de loi doté de 15 milliards d'euros supplémentaires sur cinq ans, devrait être appliqué après les élections. Pour rappel, le gouvernement voulait privatiser les retraites pour un soi-disant « trou » de 10 milliards. Mais il est prêt à sortir beaucoup plus uniquement pour sa police, déjà suréquipée et bien payée. L'argent magique coule à flot.

Qui peut encore dire que les policiers sont « des travailleurs comme les autres » ou qu'il « font partie du peuple » ? A quelques semaines des élections, le régime achète sa garde prétorienne en la couvrant de d'argent et de nouvelles promesses alléchantes. S'il y a bien une profession dont le train de vie aura considérablement augmenté sous Macron, c'est bien celle de matraqueur.



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... La vie des flics est sacrée pour l'Etat, celle des travailleurs ne vaut rien

MORTS AUX TRAVAIL : CERTAINES VIES VALENT PLUS QUE D'AUTRES

- La vie d'un ouvrier moins importante que celle d'un policier

L'affaire avait fait grand bruit à Nantes et au delà. Le 31 décembre 2021 un policier de 39 ans, Wilfried F., décédait à Nantes. La veille, le motard à la direction départementale de la sécurité publique de Loire-Atlantique avait fait un malaise cardiaque dans le commissariat central de Waldeck-Rousseau.

Un décès en fonction. Quelques heures plus tard, Darmanin se presse d'annoncer la mort du fonctionnaire de police sur les réseaux sociaux, rendant honneur au motocycliste et à sa fonction.

Plusieurs responsables municipaux emboîtaient le pas du ministre de l'intérieur. La maire socialiste Johanna Rolland tweete immédiatement un message de condoléances à l'égard de la famille et de ses proches ainsi qu'aux collègues du défunt. La préfecture déclare à la presse qu'elle va élever le fonctionnaire « au grade de brigadier-chef de police » et le décorer de « la médaille d'honneur de la police nationale et de la médaille d'acte de courage et dévouement » à titre posthume.

Une effervescence hors du commun.

Une semaine plus tard, c'est carrément la ministre déléguée Marlène Schiappa qui se déplace en grande pompe à Nantes pour rendre hommage au policier. La ministre déléguée à la citoyenneté préside alors une cérémonie organisée en l'honneur du brigadier décédé en service pour un hommage vrombissant rendu par le gouvernement et la clique politicienne locale, à base de grands discours et médailles.

Pourquoi pas. Un décès est toujours dramatique.

Ce qui est plus que curieux, c'est que près de deux personnes meurent tous les jours en France dans le cadre de leur travail. Dans un anonymat absolu et une indifférence totale. Le 17 février, Libération titrait en une : « Accidents du travail, les morts invisibles ». En 2019, plus de 700 morts recensées. En 2021, plus de 550 morts dans l'année au travail. Auxquels il faut ajouter beaucoup de décès liés au travail : maladies, suites de blessures, suicides, etc. Parmi ces décès, une grande majorité d'ouvrier-es. Rien que sur les 51 premiers jours de l'année 2022, on déplore déjà 53 morts dans des accidents du travail. Aucun d'entre eux n'a reçu une médaille. Aucun d'entre eux n'a reçu d'hommage de la part d'un élu, d'un ministre, d'un préfet ou d'un patron. Pas de médaille pour cet électricien de 28 ans mort à Saint-Tulle. Pas de médaille non plus pour cet artisan de 45 ans mort à Boulogne-sur-Mer. Pas de médaille toujours pour cet électricien tombé d'une échelle à Luxeuil-les-Bains. Pourquoi ?

A-t-on déjà entendu Elizabeth Borne s'émouvoir du sort de ces salarié-es précaires qui meurent chaque jour au boulot ? Les autorités s'inquiètent-elles de ces centaines de vies sacrifiées chaque année ? Absolument pas.

Ce que nous dit cette hommage hors-norme, c'est qu'occuper certaines fonctions donne une plus grande valeur à la vie que d'autres dans nos sociétés bourgeoises. Être policier en fait évidemment partie. Une institution qui protège les intérêts des dominants a le droit à ce qu'on lui témoigne du respect. D'autant plus dans un régime qui ne tient plus que par sa police. Pendant ce temps les classes populaires peuvent, elles, toujours crever, mais en silence. Il faut aussi faire oublier que, selon les chiffres officiels, le métier de force de l'ordre est bien moins dangereux que celui d'éboueur, de maçon ou d'ouvrier à la chaîne. Contrairement à ce que la propagande médiatique insinue en permanence, il n'y a pas de surmortalité significative, à l'inverse de nombreux métiers manuels, physiques ou exposés.

I Un compte Twitter recense les morts au travail : « Accident du travail : silence des ouvriers meurent »

<https://twitter.com/DuAccident>



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Comme les flics, les chasseurs tuent impunément

RANDONNEUSE DE 25 ANS TUÉE LORS D'UNE CHASSE : UNE MEMBRE DU GOUVERNEMENT POINTE LA RESPONSABILITÉ DES VICTIMES

- Apprenez à éviter les balles : la secrétaire d'Etat à la biodiversité estime que c'est aux randonneurs de s'informer sur « les dates de battues », mais ne dénonce pas les chasseurs

Terrible drame dans le Cantal samedi 19 février. Une jeune femme se promenait sur un sentier de randonnée, connu et balisé, avec son compagnon, lorsqu'elle est fauchée par une balle. Gravement touchée, elle décède sur place. La chasseuse à l'origine du tir est une jeune femme de 17 ans. Une vie perdue, l'autre gâchée. Samedi 30 octobre 2021, dans l'après-midi, sur la 4 voies très fréquentée entre Nantes et Rennes, un conducteur de 67 ans recevait, alors qu'il conduisait, une balle de calibre 9,3mm dans le cou. Très gravement blessé, il décédait peu après, lui aussi tué par un chasseur. Des histoires comme celles là, il y en a malheureusement des dizaines.

Outre les millions d'animaux tués chaque année en France, il y a aussi des dizaines de personnes blessées et des tuées accidentellement par des chasseurs. En 20 ans, plus de 410 personnes ont été tuées lors de parties de chasse, et plus de 2500 blessées. A titre de comparaison, les attentats terroristes ont fait un peu moins de 300 victimes sur la même période.

Il y a en France, alors que les logiques répressives et sécuritaires se durcissent en permanence, certaines catégories de population ont tous les droits. Y compris de voler une vie. Les forces de l'ordre bien sur, mais aussi les chasseurs. Pour ces centaines de morts « d'accidents de chasse », l'impunité est quasiment systématique. Willy Shraen, le représentant des chasseurs expliquait tranquillement cet hiver à propos des morts : « le risque zéro n'existe pas, c'est comme ça ». Bref : circulez, y'a rien à voir.

Après le drame du Cantal, la secrétaire d'Etat à la biodiversité, Bérangère Abba, très proche du lobby des chasseurs,

intervenait dans les médias pour dire sensiblement la même chose : « La chasseuse avait passé avec succès tous les examens, elle était a priori habituée à cet environnement, elle connaissait le terrain ». Elle n'a donc rien à se reprocher. Un journaliste lui pose alors la question : « Est-ce aux promeneurs de faire attention ? », réponse de la représentante du gouvernement : « Il faut connaître les dates des battues et savoir où elles se situent. La première des choses, quand on veut profiter sereinement de la nature, c'est de pouvoir connaître les endroits chassés. »

Les victimes sont les coupables. Les personnes tuées par des chasseurs l'ont bien cherché, elles n'avaient qu'à s'informer avant de sortir faire une promenade. Et puis, il y a des conditions pour « profiter sereinement de la nature ». Apprenez donc à éviter les ballees ! Comme si la nature n'était pas un bien commun, et qu'elle appartenait d'abord aux chasseurs.

Alors pourquoi une telle impunité ? Tout simplement parce que Macron est un proche de Willy Schraen, le patron de la Fédération nationale de la chasse. Ils ont même passé un accord au début du mouvement des Gilets Jaunes. La fédération a appelé à boycotter le mouvement des ronds-points. En échange, le gouvernement fait de gros cadeaux aux chasseurs, notamment la baisse du prix du permis de chasse. Aux Élections Européennes, la Fédération appelait à voter En Marche. Deux ans plus tôt, Schraen avait été reçu en grandes pompes au château de Chambord par le Président en personne. Pendant le confinement, alors que tout le monde était cloîtré chez soi, les chasseurs ont même obtenu des dérogations pour sortir tuer des animaux ! Une chose est sûre, Macron est plus conciliant avec les chasseurs qu'avec les écologistes. Et cela se paie par des morts chaque année.

- NOTE : les gouvernements ont tendance aussi à fourguer des missions de police aux chasseurs, ils servent à fliquer les campagnes, ce qui explique aussi l'impunité et les complicités.



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Darmanin veut dissoudre des associations de soutien aux palestiniens

4DARMANIN VEUT DISSOUDRE DEUX ASSOCIATIONS PRO-PALESTINIENNES4

On n'arrête plus Darmanin dans sa frénésie de dissolutions. Depuis que le clan autoritaire qui détient le pouvoir en France a voté la « loi sur le séparatisme », qui élargit très largement les possibilités de dissoudre

n'importe quelle association ou « groupement de fait » qui dérange le pouvoir, le ministre de l'Intérieur est en roue libre.

Après avoir dissout plusieurs associations musulmanes, Gérard Darmanin annonçait en fanfare la dissolution de notre média, Nantes Révoltée, à l'Assemblée Nationale le 25 janvier dernier. Notre tort selon lui ? Dénoncer les violences policières et relayer des appels à manifester. **Si cela suffit pour dissoudre un média ou un collectif, alors ce gouvernement va devoir dissoudre des dizaines de syndicats, médias indépendants et associations en France. C'est la définition même d'une dictature.**

Entre temps, nous avons reçu le soutien de dizaines de milliers de personnes, mais aussi de syndicats de journalistes, de partis, d'associations et de collectifs. Tout le monde a bien compris que la dissolution d'un média indépendant était la porte ouverte à des attaques sans précédent contre la liberté de la presse. Nous n'avons toujours pas reçu la notification officielle de dissolution à ce jour.

Mais cela n'a pas calmé le gouvernement. Darmanin annonce la dissolution de deux structures de soutien au peuple palestinien : « Palestine Vaincra » basé à Toulouse et le « Comité Action Palestine » basé à Bordeaux. Dans la droite ligne des discours d'extrême droite sur « l'islamo-gauchisme », le gouvernement frappe à la fois les réseaux anticapitalistes et les collectifs musulmans ou anti-colonialistes. C'est la fabrication d'un ennemi intérieur.

Parmi les arguments du ministre : « sous couvert de défendre la cause palestinienne », ces groupes cultivent « le sentiment d'oppression des peuples musulmans (...) dans l'objectif de diffuser l'idée d'une islamophobie à l'échelle internationale ». Un « sentiment » d'oppression ? Les palestiniens qui subissent des raids militaires, des bombardements, des blocus et des vols de leurs terres depuis plusieurs décennies apprécieront.

Le ministère reproche également d'appeler « à la discrimination et à la haine envers Israël et les Israéliens » à travers des campagnes de boycott. Le boycott est l'arme du pacifisme par excellence : il s'agit simplement de ne plus donner de soutien économique à une puissance oppressive. C'est un outil qui a été utilisé par Gandhi en Inde ou contre l'Afrique du Sud de l'apartheid. Prétendre que le boycott serait une incitation à la « haine » est inquiétant. C'est un renversement du sens des mots très grave, qui ouvre la porte à une répression extrêmement vaste.

Ces accusations délirantes du pouvoir ne justifient en aucun cas une dissolution. Une dissolution sur ces motifs serait une nouvelle atteinte à la liberté d'expression. Une de plus. Rappelons le, dans les années 1930, les dissolutions étaient utilisées en cas de menace imminente contre la République de la part de « groupes de combats » fascistes armés et structurés. A présent, le gouvernement Macron utilise cette procédure exceptionnelle pour écraser tous les gens qui ne lui plaisent pas.

Pendant que le monde entier dénonce les pratiques autoritaires du pouvoir russe, le gouvernement français veut littéralement détruire tout ceux qui ne courbent pas l'échine. Après Nantes Révoltée, des collectifs contre l'islamophobie, des associations de soutien à la Palestine, à qui le tour ?

Ne laissons pas passer.

- ▶ Pétition : <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-dissolution-du-collectif-palestine-vaincra>
- ▶ Palestine vaincra : <https://palestinevaincra.com/>
- ▶ Comité Action Palestine : <https://www.comiteactionpalestine.org/word/>

(posts de Nantes Révoltée)

Ńî ' %.-- , ('-+ % , /"(% ' ,)(%" " + , ' , % , *. +-" + ,
)().% "+ ,

A l'heure où la France des Gilets Jaunes découvre les violences répressives, d'autres les subissent et se battent contre depuis 30ans... Exemple avec ces témoignages essentiels compilés ici. RIP Abdelkader Bouziane, tué d'une balle derrière la tête le 17 décembre 1997.

I " Cette prise de parole est basée sur un triple entretien : les deux premiers ont été menés dans un contexte militant, par l'équipe de l'émission Frontline, les 8 et 22 décembre 2017, sur la radio associative « Fréquence Paris Plurielle » (FPP), et le troisième, par Perrine Poupin avec Samir Baaloudj, le 4 février 2018. Ces entretiens étaient consacrés aux vingt ans de l'assassinat, par un policier, d'Abdelkader Bouziane, habitant de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) et du combat de ses proches pour la justice et la vérité sur ce drame. En 2002, la mort de deux autres habitants de Dammarie, Mohamed Berrichi et Xavier Dem, dans des circonstances qui impliquaient la police, lança une nouvelle mobilisation. La revue Vacarme avait consacré à l'époque un numéro sur ce sujet. Seize ans après, Monde Commun revient sur le dossier.

Les personnes qui prennent la parole sont d'anciens militants du Mouvement Immigration Banlieue (MIB). Ce mouvement, fondé en 1995, a constitué pendant près de dix ans un réseau autonome de ressources, de coordination et de soutien juridique autour des luttes pour la reconnaissance des crimes policiers, contre la double peine et pour la justice sociale dans les quartiers. Sur ces questions, le MIB dénonçait les discours et les pratiques politiques de la droite et de la gauche, et des associations affiliées au Parti socialiste, comme SOS Racisme. Le mouvement comptait entre autres Tarek Kawtari (56 ans), Farid Taalba (54 ans), Mogniss Abdallah (61 ans), militants issus des luttes pour l'égalité et la reconnaissance des immigrés dans les années 1970 et 1980. En 1997, des habitants de Dammarie rejoignent le MIB, comme Samir Baaloudj (46 ans)..."

i En diaporama ici :

<https://fr.calameo.com/read/0056135168322326cf0a3...>

Par Mogniss Abdallah, Samir Baaloudj, Tarek Kawtari, Farid Taalba, et présenté par Perrine Poupin.

+ [Savoir affronter la police des polices](#)

En février 2020 un atelier d'échanges a eu lieu à Montreuil, organisé par des membres de l'Assemblée des blessé-e-s et de la Coordination antirep de Paris, sur la question de porter plainte contre des policiers agresseurs, que ce soit lors d'interpellations sur son lieu de vie ou pendant des manifestations dans l'espace public.

La question est d'abord de savoir s'il est vraiment pertinent de porter plainte contre la police. Ce que cela implique, humainement comme juridiquement, de se lancer dans un bras de fer avec l'autorité qui vous a elle-même brutalisé. Savoir peser le pour et le contre, sachant que les services à qui la justice confiera l'enquête sont des policiers ou des gendarmes (les "inspections générales" des deux corps, appelées IGPN ou IGGN, les "boeuf-carottes" en langage de flics), que ces officiers de police judiciaire savent très bien comment incriminer et discréditer les victimes pour couvrir leurs collègues...

Porter plainte en justice contre la police n'est pas la seule riposte possible. Mais il est utile de rappeler à quoi on doit s'attendre quand on décide de s'engager dans un tel combat. Dans le cadre de cet atelier a été produit le schéma ci-dessous (ici en taille A4 au format PDF) qui permet de visualiser les étapes des différents parcours judiciaires possibles â€” la plainte pénale contre les policiers (en tant que personne), la plainte contre l'État (en tant que garant de votre sécurité dans l'espace public) -, comment obtenir réparation (dommages & intérêts), tout en insistant sur l'importance de se constituer, dès les premiers instants, son propre dossier médical, qui ira compléter celui qui sera établi par la médecine légale.

La "justice" condamne la victime de policiers

Dans la nuit du 15 au 16 août dernier, Nordine et Merryl reçoivent près d'une dizaine de coups de feu à Stains, tirés par des policiers sans brassards, non identifiables, alors qu'ils rentrent d'un dîner sur Paris.

Ils sont grièvement blessés et transportés à l'hôpital en état d'urgence absolue.

7 balles à minima ont traversé le corps du jeune homme. Bras, abdomen, pubis, cuisses. Nordine s'en sort par miracle, mais reste hospitalisé de longs jours et subit plusieurs opérations notamment une greffe osseuse au niveau du bras.

Une balle traverse le dos de sa compagne et ressort par la poitrine perforant son poumon. La jeune femme enceinte au moment du drame, perdra son bébé, restera un mois à l'hôpital, et subira une ablation de la rate.

Au lendemain des faits une vidéo amateur prise par un témoin de la scène enflamme les réseaux sociaux et suscite l'indignation.

On apprend alors qu'il s'agit de policiers de la BAC de Stains en civil.

Très vite la préfecture de police affirme que les agents ont agi dans le cadre de la légitime défense lors d'un contrôle où le conducteur aurait refusé d'obtempérer.

Pourtant la vidéo montre qu'à aucun moment les policiers sont en danger.

Néanmoins les trois policiers ont déposé plainte contre Nordine pour tentative d'homicide sur personnes dépositaires de l'autorité publique.

Vendredi 18 février au terme d'une audience partielle, où le juge a refusé d'entendre le témoignage de Merryl, et dans une salle d'audience acquise à la cause des policiers, soutenus par de nombreux collègues venus pour l'occasion, Nordine est condamné à 2 ans de prison ferme et à verser 15000€ à ses bourreaux. Le tout avec mandat de dépôt immédiat.

Il est actuellement incarcéré à la prison de Villepinte.

Encore une fois nous avons assisté à une parodie de justice. La condamnation de Nordine est stratégique, et sa criminalisation utile à défosser les policiers qui ce soir là ont agi comme des voyous.

Pour ces raisons nous réclamons la remise en liberté immédiate de Nordine, et l'application d'une justice JUSTE .

Le collectif droit de justice vous donne RDV pour une conférence de presse et un rassemblement de soutien mardi 22 février à 14h devant le tribunal de Bobigny .

Droit de Justice

Collectif de soutien



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Trafic de droge au sommet - La mafia fait son biz

DIVERS

- [Et si on vivait sans police ?](#) - L'abolition de la police, une dangereuse utopie ? Loin d'être absurde, cette idée a le vent en poupe face aux nombreuses violences d'État. Elle part d'une proposition simple : ne plus déléguer notre sécurité à une force qui n'a pas été créée pour tous nous protéger.
- [Balles de gomme, ciseaux et faux en écriture : l'ordre public selon Yannick Landurain](#) - Yannick Landurain est un cowboy de carrière. Originaire de Bretagne, il fait ses premiers pas dans la police en 2002, alors qu'il a 21 ans. On sent bien dans ses mots que pour lui, la matraque est un premier choix professionnel. Il est affecté d'abord en commissariat à Drancy, avant d'intégrer les cognes de l'anticriminalité, dans les Compagnies d'intervention (les CDI-CSI) d'abord, puis à la BAC.
- [5 mars : Rassemblement suite à la mort de Yassin à la prison de Villefranche](#) - Yassin Mebarkia est décédé ce 3 janvier 2022 à l'âge de 30 ans à l'hôpital de Villefranche sur Saône. Il était diabétique. Incarcéré à la prison de Villefranche, Yassin s'est senti très mal en cellule pendant 3 JOURS et a demandé en vain son insuline. Rassemblement le 5 mars pour dénoncer cette énième mort en prison.
- [Censure : TF1 fait supprimer une scène d'interpellation policière dans un dessin animé](#) - Diffusé sur TF1, un épisode de la série « Miraculous : Les Aventures de Ladybug et Chat Noir » a été amputé de 3 minutes par la chaîne de télévision lors de sa diffusion. La raison ? Ces 3 minutes dénonçaient l'injustice d'une arrestation policière que la chaîne a tout simplement censurée.

LE POLICIER QUI A TUÉ AMANDA SE REND : L'INTÉRIEUR SE FÉLICITE...

En cavale depuis environ le 28 Janvier 2022,, Arnaud B, le policier qui a tué son ex-compagne et l'avait laissé pour morte par strangulation dans sa salle de bain a fini par se rendre.

En plus de d'être un nouvel assassinat effroyable, cette affaire est assez révélatrice sur différents points.

Nous avons déjà évoqué l'étrange passivité voire la complaisance dont avaient fait preuve certains délégués syndicaux de la Police sur cette affaire.

Ce féminicide met une fois de plus en lumière la difficulté de suivre les hommes violents et leurs victimes.

Bien qu'étant abolitionnistes quant au milieu carcéral, opposés farouchement au fichage ou à une logique répressive, la sécurité est bel et un bien un enjeu, que nous avons d'ailleurs tendance à trop délaissé à gauche.

Il s'agit pourtant aussi de ne pas laisser des victimes se laisser marcher dessus et de refuser des mécanismes de pensée aliénants qui peuvent conduire à la mort, ici à travers le patriarcat.

A la vue du nombre de femmes violentées, peut-être que des suivis plus conséquents et une écoute et une prise en charge plus attentive des victimes pourraient éviter que l'on en arrive aussi régulièrement à ce genre de situations ? Des policiers comme celui dont Mediapart révélait le "sale pute" en accusant une victime de mentir devraient peut-être aussi être sanctionnés ?

D'ailleurs, une autre chose moins surprenante mais tout aussi exaspérante, c'est l'attitude de la police durant cette affaire qu'il est possible considérer de laxiste.

Il est évident que la profession du meurtrier lui aura conféré quelques privilèges : le refus de divulguer ne serait-ce qu'une partie de son identité le plus tard possible, d'avoir attendu qu'il puisse retirer 1500 euros pour obtenir un avis de recherche qui s'est avéré immédiatement efficace, après quand même deux semaines.

Finalement, après un appel de son père, Arnaud B a fini par se rendre depuis leur maison familiale. Mais là encore, la police n'avait-elle pas songé logiquement qu'il était possible et même logique qu'il s'y rende ?

Nous ne le saurons jamais, toujours est-il que nous pouvons souligner, à son habitude, l'attitude innommable du ministre de l'intérieur Gérald Darmanin qui se félicite de cette arrestation alors que le policier s'est rendu de lui-même et s'est constitué comme prisonnier.

Nous pouvons aussi évoquer le traitement médiatique d'une partie de la presse qui viendrait presque à faire de cet assassin une victime de lui-même qui aurait fait une connerie comme une autre, ou encore qui essaye de jouer sur la corde sensible en appuyant les témoignages de son père « Il est venu me dire adieu avant de se rendre. Toutes mes pensées vont vers Amanda » assurant que son fils « ne comprend pas pourquoi elle a disparu » entendra t'on sur BFM TV.

Que le père soit choqué paraît plausible, mais un peu de décence proposerait avant tout de donner la parole aux proches de la victime si elles l'acceptent et en ressentent le besoin ou sinon d'attendre le procès et s'en tenir aux faits : une femme a été tuée par "son" conjoint violent. Point barre ou presque...

Pour finir, cette affaire a fait du bruit probablement parce que l'on parle d'un policier.

Soucions-nous aussi des 16 autres féminicides qui ont eu lieu depuis le début de cette année 2022 et qui ne bénéficient d'aucune couverture médiatique. Comme si ces morts ne comptaient pas. Cette invisibilisation n'a rien d'un hasard et appuie cette logique de sexisme systémique.

(post de cerveaux non disponibles)



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... La maire de Nantes, une macroniste qui s'ignore ?

DISSOLUTION : LA MAIRE DE NANTES (NE) S'INQUIÈTE (PAS) POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

- Des nouvelles de la mairie socialiste de Nantes -

Le 22 février, Johanna Rolland donnait un long entretien au quotidien Ouest-France, et revenait sur la procédure de dissolution de Nantes Révoltée. Contrairement aux dizaines de milliers de signataires de notre pétition, aux syndicats de journalistes, à la Ligue des Droits de l'Homme ou à de nombreuses associations et syndicats de gauche, la maire ne s'inquiète absolument pas pour la liberté d'expression. Elle ne dénonce à aucun moment les attaques contre la presse organisées par gouvernement, ni l'utilisation répétées des dissolutions par le ministère de l'Intérieur.

Non. La maire socialiste « attend de voir ce que ça va donner, si ça va aller au bout » et qualifie la procédure de dissolution de « gesticulation ». Johanna Rolland réclame même des « résultats » en terme de « maintien de l'ordre » et rappelle « sa condamnation ferme de tout acte de violence ou de dégradation ». Attention, ici, elle ne parle pas des violences commises par la police contre la population nantaise. Elle soutient d'ailleurs la police en toutes les circonstances et réclame régulièrement plus d'effectifs à Nantes.

En clair, la porte parole de la candidate Anne Hidalgo trouve que Darmanin ne va pas assez vite ni assez loin. En disant « attendre des résultats » et en demandant des « résultats », elle insinue clairement que la répression du gouvernement n'est pas assez efficace. Le premier adjoint de la maire, Bassem Asseh, se lamente même que l'opération donne à Nantes Révoltée « une auréole de martyr ». Pour rappel, les « résultats » du maintien de l'ordre à Nantes, ce sont plusieurs personnes mutilées à vie, des centaines blessées, des milliers privées de liberté, et la noyade de Steve le soir d'une fête de la musique.

Johanna Rolland a soutenu Manuel Valls lors de la primaire socialiste de 2017. Aujourd'hui, elle partage le rôle de porte parole d'Hidalgo aux côtés de Patrick Kanner, sénateur PS néo-conservateur, ultra-répressif, et proche de Valls et de Macron. Avec une « gauche » pareille, pas besoin de l'extrême droite. Le PS qui communiait contre Le Pen en 2002 et Sarkozy en 2007, et qui prétendait s'attaquer à la finance en 2012 s'est mué en petit groupuscule moribond, néolibéral, autoritaire et répressif.

Le site d'information Mediacités revient lui aussi sur la procédure de dissolution cette semaine. Le journaliste explique : « Après une douzaine de relances, le cabinet de Gérald Darmanin assure que "la procédure suit actuellement son cours". "Attendez une dizaine de jours", nous répond-on, bien loin du ton martial et empressé employé par le ministre il y a un mois. » Plus loin, l'article pour lequel nous n'avons pas été contacté-es donne la parole à Valérie Oppelt, députée En Marche : « Le dossier est en cours de constitution. Ils veulent bien le ficeler pour ne pas se louper devant le Conseil d'État. Ça peut prendre du temps ».

La vigilance reste donc maximale, la dissolution peut être réellement enclenchée d'un jour à l'autre, malgré l'opposition massive à cette procédure.



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Quand un flic dérape complet, c'est pas grave

ŠPOLICE, DROGUE ET IMPUNITÉ

L'histoire digne d'un mauvais feuilleton débute dans un appartement de Moissy-Cramayel en Seine-et-Marne, le 15 juillet 2020. Mickaël M, brigadier sort du vacation de nuit. Le flic est chauffeur du commissaire divisionnaire Sébastien Durand. Depuis plus d'un an, il escorte le directeur territorial de la police nationale du Val-de-Marne. Dans son logement, vers 3 heures du matin, à peine quelques heures avant de reprendre le travail, le policier va consommer des stupéfiants.

Une consommation dont le fonctionnaire de police est d'après l'enquête de Politis, coutumier. Jusqu'ici, une banale histoire d'addiction. Sauf que le brigadier est armé donc dangereux et qu'il va être soudain pris de bouffée délirante. Complètement défoncé aux amphétamines, sujet à des hallucinations, le policier s'embrouille avec son compagnon, tire avec son arme de service dans l'appartement avant de se retrancher dans sa chambre. Depuis l'état d'urgence, les agents ont le droit de conserver leur arme chez eux, ce qui a provoqué de nombreux drames.

Enfermé dans la pièce, flingue à la main et pensant que des personnes vont s'en prendre à lui, il faut carrément l'intervention d'un équipage du RAID pour extraire le brigadier forcené. Des moyens anti-terroristes utilisés pour intervenir sur un policier drogué et armé. Une belle image de la "police républicaine". La suite de l'affaire va prendre une tournure tragi-comique inquiétante. Le fou de la gâchette sous amphet' est donc interpellé et placé en garde à vue. Le parquet de Melun décide de relâcher Mickaël M avec un simple rappel à la Loi pour usage de stupéfiants. Aucune mention n'est faite de l'usage de l'arme par le policier.

Après un cours passage à l'hôpital et en clinique psychiatrique, le policier ressort. En septembre 2020, rebelote. C'est fois-ci, l'agent assermenté se bourre d'anxiolytiques : nouvelle dispute avec son conjoint, nouvelle altercation. À l'arrivée de la police, l'agent tente de s'enfuir avant d'être à nouveau arrêté. Encore une fois, zéro poursuite judiciaire. De son côté, la police nationale fait le dos rond. Certes, une enquête administrative est ouverte.

L'institution admet volontiers que le brigadier a manqué « au devoir d'exemplarité [...] par l'usage de stupéfiants et l'usage illégitime et dangereux de l'arme administrative ». La sanction proposée : trois jours d'exclusion sans conseil

disciplinaire. Une punition de premier groupe, l'une des plus légères dans la police. Même dans un collège, les enfants sont sanctionnés plus durement qu'un flic drogué, violent et dangereux. Une situation particulièrement préoccupante.

Pire, Mickaël va être réaffecté au commissariat d'Alfortville dès l'automne 2020 quelques semaines après son arrestation avant d'être ensuite réarmé en janvier 2021 dans une brigade de police secours. Et sans aucun suivi médical particulier. Un véritable danger public, renvoyé sur le terrain avec son arme de service. Tout va bien.

Pour résumer, on peut donc en France : être policier, consommer des produits psychotropes, utiliser son arme hors service au risque de tuer, déclencher des opérations anti-gang pour être extrait de sa chambre d'appartement et être réhabilité par l'administration, au point de porter de nouveau une arme quelques mois plus tard dans l'exercice de ces fonctions. Impunité totale. Comme à quasiment à chaque fois, les policiers les plus violents sont blanchis par la hiérarchie et protégés par l'institution judiciaire. Mais dormez sur vos deux oreilles braves gens : la police vous protège.



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Un prisonnier politique torturé à l'isolement plus de 14 mois en France, pour l'exemple

4 UN PRISONNIER POLITIQUE ENTAME UNE GRÈVE DE LA FAIM 4

- Libre Flot est en détention préventive antiterroriste alors qu'il a combattu Daesh en Syrie ! -

Le 8 décembre 2020, la police lance un coup de filet : sept personnes « membres de mouvance d'ultragauche » sont arrêtées pour « association de malfaiteur en lien avec une entreprise terroriste ». Une opération politique pour terroriser les opposants car le dossier est totalement vide et ne repose que sur des présomptions des services de renseignement, remplies de conditionnels : un groupe envisagerait de, peut-être, éventuellement, imaginer des actions violentes. Le seul élément retenu par la justice est que certains inculpés ont des liens avec des réseaux kurdes, qui combattent Daesh au Nord de la Syrie.

Un an plus tard, un seul est encore en détention préventive. Enfermé sans procès, dans des conditions terribles, en attendant que « l'enquête » avance. Libre Flot a combattu Daesh sur le terrain, et mis sa vie en jeu au Rojava. Mais il n'est pas félicité ou récompensé : l'État l'enferme. Il vient d'essayer un nouveau refus de remise en liberté. En tant que dernier inculpé de cette affaire montée de toutes pièces, il est encore incarcéré et entame une grève de la faim. Voici sa lettre ouverte :

« Cela fait plus de 14 mois que je réfute cette infamante et diffamatoire accusation d'association de malfaiteurs terroriste.

Cela fait plus de 14 mois que la DGSJ m'a expliqué que je n'étais pas arrêté pour ce qu'elle voulait me faire croire, à

savoir mon engagement auprès des forces kurdes contre Daech au Rojava.

Cela fait plus de 14 mois que rien ne valide la thèse élaborée de toutes pièces par la DGSI alors même que pendant au moins 10 mois j'ai été suivi, tracé, sous écoute 24 heures sur 24 dans mon véhicule, mon lieu de vie, espionné jusque dans mon lit.

Cela fait plus de 14 mois que je comprends que ce sont mes opinions politiques et ma participation aux forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech qu'on essaie de criminaliser.

Cela fait plus de 14 mois qu'on reproche une association de malfaiteurs à 7 personnes qui ne se connaissent pas toutes les unes les autres.

Cela fait plus de 14 mois à répondre aux questions d'un juge d'instruction utilisant les mêmes techniques tortueuses que la DGSI : la manipulation, la décontextualisation, l'omission et l'invention de propos et de faits afin de tenter d'influencer les réponses.

Cela fait plus de 14 mois que je subis les provocations de ce même juge d'instruction qui, alors que je croupis dans les geôles de la République, se permet de me dire que cette affaire lui fait perdre son temps dans la lutte contre le terrorisme. Pire encore, il se permet la plus inacceptable des insultes en se référant aux barbares de l'État islamique comme étant mes « amis de chez Daech ». Bien que verbal, cela reste un acte inouï de violence. C'est inadmissible que ce juge s'octroie le droit de m'injurier au plus haut point, tente de me salir, et crache ainsi sur la mémoire de mes amis et camarades kurdes, arabes, assyriens, turkmènes, arméniens, turcs et internationaux tombés dans la lutte contre cette organisation. J'en reste encore aujourd'hui scandalisé.

Cela fait plus de 14 mois d'une instruction partielle où contrairement à son rôle le juge d'instruction instruit uniquement à charge et jamais à décharge. Il ne prend pas en considération ce qui sort du scénario préétabli et ne sert qu'à valider une personnalité factice façonnée de A à Z par la DGSI, qui loin de me représenter ne reflète que les fantasmes paranoïaques de cette police politique. Ainsi, je suis sans cesse présenté comme « leader charismatique » alors même que tout mode de fonctionnement non horizontal est contraire à mes valeurs égalitaires.

Cela fait plus de 14 mois que sans jugement on m'impose la détention dite provisoire que je subis dans les plus terribles conditions possibles : le régime d'isolement (voir les lettres de mars 2021 et juin 2021) considéré comme de la « torture blanche » et un traitement inhumain ou dégradant par plusieurs instances des droits humains.

Cela fait plus de 14 mois que je suis enterré vivant dans une solitude infernale et permanente sans avoir personne à qui parler, à juste pouvoir contempler le délabrement de mes capacités intellectuelles et la dégradation de mon état physique et ce, sans avoir accès à un suivi psychologique.

Après avoir sous des airs faussement neutres fourni à l'administration pénitentiaire des arguments fallacieux pour s'assurer de mon maintien à l'isolement, le juge d'instruction demande le rejet de ma demande de mise en liberté, tout comme le parquet national antiterroriste. Pour ce faire, ils reprennent presque en copier / coller le rapport de la DGSI du 7 février 2020, base de toute cette affaire dont nous ne savons pas d'où viennent les informations et dont la véracité n'a pas été démontrée. On est en droit de se demander à quoi ont servi les écoutes, les surveillances, les sonorisations et ces deux ans d'enquête judiciaire et d'instruction puisque sont occultés les faits qui démontrent la construction mensongère de la DGSI.

Le parquet national antiterroriste et le juge d'instruction n'ont cessé d'essayer d'instiller la confusion et de créer l'amalgame avec des terroristes islamistes alors même qu'ils savent pertinemment que j'ai combattu contre l'État islamique, notamment lors de la libération de Raqqa, où avaient été planifiés les attentats du 13 novembre.

Le juge d'instruction prétend craindre que j'informerai des personnes imaginaires de ma situation alors que celle-ci est publique notamment parce que la DGSI ou le PNAT eux-mêmes ont fait fuiter l'information dès le premier jour. Il prétend ainsi empêcher toute pression sur les témoins, les victimes et leurs familles alors même qu'il n'y a ni témoin, ni victime puisqu'il n'y a aucun acte. C'est ubuesque. Est aussi évoquée sa crainte d'une concertation entre coinceur et complices même si toutes et tous les coinceur ont été mis en liberté, qu'il n'a plus interrogé personne d'autre que moi depuis octobre 2021, et que j'ai attendu patiemment qu'il ait fini de m'interroger pour déposer cette demande de mise en liberté.

Il aurait pu être comique dans d'autres circonstances de constater l'utilisation à charge de faits anodins comme : jouir de mon droit à circuler librement en France et en Europe, de mon mode de vie, de mes opinions politiques, de mes pratiques sportives, de mes goûts pour le rap engagé ou les musiques kurdes.

Le juge d'instruction s'en prend à ma mère en la désignant comme n'étant pas une garantie valable pour la simple raison qu'elle n'a pas empêché son fils âgé de 33 ans à l'époque de rejoindre les forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech. Encore une fois, c'est ma participation dans ce conflit qu'on criminalise. Il lui reproche également

l'utilisation d'applications cryptées (WhatsApp, Signal, Télégram...) comme le font des millions de personnes en France. Enfin, il dénigre tout d'un bloc toutes les autres options de garanties (travail, hébergement...) sans rien avoir à leur reprocher alors même que les personnels du SPIP dont c'est le métier ont rendu un avis favorable.

Comment alors comprendre qu'après avoir ordonné ces enquêtes de faisabilité signifiant la possibilité de me remettre en liberté avec bracelet électronique, le juge des libertés et de la détention malgré le rendu refuse ensuite de la mettre en place ? Nous sommes nombreux et nombreuses à constater que dans toute cette affaire la « justice » viole ses propres lois et est soumise à l'agenda politique de la DGSI.

J'ai récemment appris de la bouche même du directeur des détentions de la maison d'arrêt des Yvelines (Bois d'Arcy), que je remercie pour sa franchise, que mon placement et mon maintien à l'isolement étaient décidés depuis le premier jour par des personnes très haut placées et que quoi que je dise ou que lui-même dise ou fasse, rien n'y ferait, que cela le dépasse, le dossier ne sera même pas lu et je resterai au quartier d'isolement et que de toute façon rien ne pourrait changer avant les élections présidentielles.

Puisque l'on cherche à criminaliser les militants et militantes ayant lutté avec les Kurdes contre Daech,

Puisque l'on utilise la détention soi-disant provisoire dans le but de punir des opinions politiques,

Puisque cette histoire n'existe qu'à des fins de manipulation politique,

Puisqu'aujourd'hui on ne me laisse comme perspective que la lente destruction de mon être,

Je me déclare en grève de la faim depuis le dimanche 27 février 2022 à 18 heures, je ne réclame à l'heure actuelle que ma mise en liberté en attendant de démontrer le côté calomnieux de cette honteuse accusation. »

Libre Flot

Le site de soutien aux inculpés : <https://soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org/>



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Un pro-Macron poignarde à tout va, c'est pas grave

UNIVERSITÉ DU MANS : IL VEUT POIGNARDER « TOUS CEUX QUI S'OPPOSENT A MACRON »

- Radicalisation -

Mercredi 2 mars, vers 13H45, une attaque au couteau a eu lieu à l'université du Mans. Un individu équipé d'une arme blanche a blessé quatre personnes, dont deux étudiantes et un professeur, dans l'enceinte de la fac de Lettres.

L'attaquant interpellé peu après est un étudiant de l'université de grande taille, vêtu d'un long manteau noir qui tenait également un bâton, en plus de la lame. Heureusement, les jours des victimes ne sont pas en danger.

Un professeur témoin de la scène raconte que l'agresseur a dit qu'il était venu « tuer tous ceux qui s'opposent à

Macron » et qu'il était « le Messie ». Le préfet résume pudiquement : « Il a tenu aussitôt après son entrée dans la salle des propos incohérents à caractère politique et mystique, sans contenu à caractère radical », sans préciser la teneur des propos.

Il ne nous appartient pas de juger s'il s'agit d'un « déséquilibré », selon la formule médiatique consacrée, mais il est absolument évident que si les mots lors d'une attaque au couteau dans une université n'avaient pas été lié à Macron, mais plutôt à l'Islam voire à une revendication politique anti-gouvernement, cela aurait provoqué un tsunami médiatique, des annonces politiciennes pendant toute la journée, et un déferlement sécuritaire.

PARIS : LA POLICE ATTAQUE LA MANIFESTATION DES GILETS JAUNES, UN JOURNALISTE À L'HÔPITAL

Les CRS qui ont gazé l'avant de la manifestation et chargé avec une grande violence. Plusieurs personnes ont été blessées à la tête par des coups de matraque, dont le journaliste Adrien Adcazz qui travaille pour le média QG. Une photo montre au moins deux autres personnes hospitalisées. Une journaliste espagnole commente la charge, très choquée par la violence des forces de l'ordre.

Manifestations interdites de fait, journaliste en sang, cela ne se passe pas à Moscou mais à Paris, dans une indifférence totale. Soutien aux blessés et aux journalistes réprimés.

► [VIDEO](#)

LES LEÇONS D'HUMANITÉ DE DARMANIN

Hier, Gérald Darmanin dénonçait la politique d'accueil de Londres envers les réfugié-es ukrainien-nes... Il s'insurgeait même du "manque d'humanité" de ses homologues britanniques. Venant d'un type qui organise la traque systématique de milliers d'exilé-es sur le territoire, c'était osé.

Celui qui autorise quotidiennement expulsions, vols et destructions de matériel et interdit les distributions de repas se la joue donneur de leçons. Les pratiques de harcèlement policier sont dénoncées et documentées par toutes les associations et collectifs de terrain depuis des années. Les politiques racistes et répressives à l'égard des migrant-es se sont intensifiées sous l'impulsion du mandat d'Emmanuel Macron.

Le ministre d'un État qui laisse mourir des personnes aux frontières car elles n'ont pas la chance d'avoir les "bons papiers" ne pourrait-il pas, tout simplement, pour une fois, fermer son claque-merde ?



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... Un éminent macroniste drogue des femmes, c'est pas grave

– UN PROCHE DE MACRON ARRÊTÉ POUR AVOIR DROGUÉ SA COLLÈGUE : LE PROCUREUR PROTÈGE L'AGRESSEUR

L'affaire a fait du bruit au sein du microcosme Macronien : fin février, Laurent Bigorgne, un proche ami du Président, était arrêté pour avoir drogué une de ses collègues à son insu dans l'objectif manifeste d'obtenir un rapport sexuel. Laurent Bigorgne fait partie du premier cercle de Macron : directeur d'un lobby ultra-libéral, « l'Institut Montaigne », il fait partie des fondateurs de LREM. Il a hébergé le mouvement de Macron à son domicile personnel dès 2016, a organisé la levée de fond durant la campagne de 2017, a écrit une grande partie du programme présidentiel, et continue de conseiller étroitement le pouvoir. Laurent Bigorgne était même pressenti pour obtenir un ministère. C'est donc cet individu qui a reconnu, le 26 février, avoir « drogué sa collaboratrice après avoir lui-même consommé de la cocaïne » alors qu'il lui avait précédemment envoyé des SMS à connotation sexuelle. Les éléments sont accablants, et pourtant :

‣ Lorsque les enquêteurs lui demandent s'il a déjà drogué des personnes à leur insu, Laurent Bigorgne avoue qu'il a drogué sa propre compagne l'automne dernier qui explique s'être réveillée en pleine nuit avec une grande soif, et s'être « sentie mal, bizarre ». Ces faits ne font l'objet d'aucune poursuite ni investigations supplémentaires.

‣ L'avocat de la plaignante, Maître Alimi, pointe aussi l'absence d'investigations quant à l'existence d'un climat de harcèlement sexuel déclenché par Laurent Bigorgne au sein de l'Institut Montaigne alors que sa cliente a mentionné le nom de deux anciennes collaboratrices parties précipitamment de l'institut.

‣ L'avocat relève que certaines expertises n'ont pas été effectuées sur sa cliente, à commencer par l'évaluation de son incapacité totale de travail. Ce qui est d'usage dans une procédure avec une plainte pour une agression.

‣ Les ordinateurs et téléphones saisis chez le prévenu lors de la perquisition n'ont pas été exploités et lui ont été restitués. Alors même que dans de nombreuses affaires, les supports numériques de manifestant-es par exemple, sont placés sous scellés pendant des mois et fouillés de fond en comble. Pour Laurent Bigorgne, ces supports auraient pourtant pu révéler des éléments, des échanges, éventuellement du harcèlement à même d'éclairer l'affaire.

L'enquête est d'ailleurs extrêmement courte : bouclée en à peine trois jours, suivie d'une convocation en justice dans un délais très bref, alors que la plupart des affaires traînent en longueur et gênent durablement la vie de personnes poursuivies.

Encore plus préoccupant : au lendemain de la plainte, l'un des enquêteurs a fait des recherches sur le passé de la plaignante dans le fichier du « traitement des antécédents judiciaires » (TAJ), qui regroupe les personnes ayant eu affaire à la justice. En principe, le fichier TAJ sert à enquêter sur les suspects, et en aucun cas à incriminer les plaignant-es.

L'avocat est très clair : « Il apparaît évident que le parquet de Paris a délibérément écarté certaines qualifications pénales [...] aux fins de protéger une personne politique et, par là même, l'Institut Montaigne ». Les femmes étaient « la grande cause du quinquennat » prétendait Macron. Après avoir nommé un ministre de l'Intérieur mis en cause pour viol, le pouvoir semble protéger un prédateur dont il est très proche.



Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée... La police massacre encore et à nouveau des lycéens, Â« z'ont qu'à se tenir sages, à genou les mains sur la tête Â»

4 CORSE : LA POLICE MASSACRE DES LYCÉEN.NE.S

Mercredi 2 mars au matin, Yvan Colonna, indépendantiste détenu pour le meurtre du préfet de Corse en 1996 après un procès inéquitable, était victime d'une tentative d'assassinat dans la prison d'Arles. Depuis, la colère s'exprime en Corse. Et la répression fait des ravages. **Hier, les lycéens de l'île ont bloqué leurs lycées et manifesté. Et ont subi de très graves violences policières.**

Laurina, une jeune de 14 ans qui manifestait hier à Ajaccio a été gravement blessée à la jambe par un éclat de grenade explosive de type GM2L, avec un éclat profondément enfoncé dans la chair. Elle a été opérée dans la soirée. Ce type de grenade peut arracher une main, ou tuer.

Jean-Claude, 16 ans a été grièvement blessé à la tête par un tir de LBD à Ajaccio. Il a été transféré en urgence par avion sanitaire vers Marseille pour être opéré. Selon son oncle, le jeune aurait reçu des coups de pieds dans la tête et à la gorge lors de son arrestation.

j D'autres images montrent des tirs de LBD vers des lycéens, et une blessure à la gorge, notamment.

Ces violences face aux mobilisations lycéennes sont récurrentes. Il y a quelques semaines encore à Nantes et Rennes dans le cadre e blocus. Face à la jeunesse, à Nantes, Ajaccio, Toulouse ou Saint-Denis, la police française déchaîne sa barbarie.

(posts de Nantes révoltée)